

# TRIBUNAL DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE DE WINNIPEG (TTTW)

Un aperçu



## HISTORIQUE

- A accueilli son premier client en janvier 2006
- A remis son premier diplôme en décembre 2006
- Jusqu'ici, 367 personnes ont été admises au TTTW
- À ce jour, 110 personnes ont obtenu leur diplôme
- Programme financé par le gouvernement fédéral par l'entremise de la Fondation de lutte contre les dépendances de janvier 2006 au 31 mars 2015. Les dernières admissions ont eu lieu en mai 2014.
- Est devenu officiellement un programme de justice du Manitoba le 1<sup>er</sup> avril 2015 et a rouvert ses portes en septembre 2015.

# TRIBUNAL DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE DE WINNIPEG

UN TRIBUNAL AXÉ SUR LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES  
DE JUSTICE DU MANITOBA



**La vision du Tribunal de traitement de la toxicomanie de Winnipeg : briser le cycle de consommation de drogues, de crime et d'incarcération dans un tribunal spécial pour les délinquants toxicomanes non violents, grâce à une approche collaborative entre la justice, les organismes de traitement et les organismes communautaires.**



## BUTS DU TTTW

- Réduire le récidivisme au moyen de programmes de traitement des toxicomanies supervisés par le Tribunal.
- Briser le cycle de consommation de drogues, de crime et d'incarcération.
- Fournir aux participants de l'information sur le soutien communautaire, les outils nécessaires pour réussir leurs activités professionnelles et leurs études, avoir une bonne santé mentale et physique, se trouver un logement adéquat et améliorer leurs relations familiales.



# LE MODÈLE DU TTTW

**Le modèle du TTTW** comprend une progression par étapes, en outre l'orientation, la stabilisation, le traitement intensif, le maintien et la promotion/suivi. Grâce à une approche axée sur les participants, les facteurs individuels de chacun d'entre eux déterminent la phase de départ et dirigent la progression dans le programme. Les participants peuvent avancer dans le programme de différentes façons, mais le résultat final sera le même pour tous. Le Tribunal suit une approche de réduction des méfaits qui reconnaît qu'il est possible que les participants rechutent au cours de leur lutte contre la toxicomanie, mais qui encourage néanmoins la responsabilité individuelle au moyen de visites hebdomadaires au Tribunal et de tests de dépistage.

**Le modèle de dotation du TTTW :** un gestionnaire de programme, un chargé de cas, deux thérapeutes en toxicomanie, un agent de probation et un travailleur de soutien.

**Le processus d'aiguillage :** Les clients peuvent se présenter eux-mêmes ou être aiguillés par l'avocat de la défense. Certains sont recrutés par le bouche-à-oreille ou la publicité dans les établissements correctionnels. Leur cas est examiné par un procureur de la Couronne, puis évalué par le gestionnaire de programme.

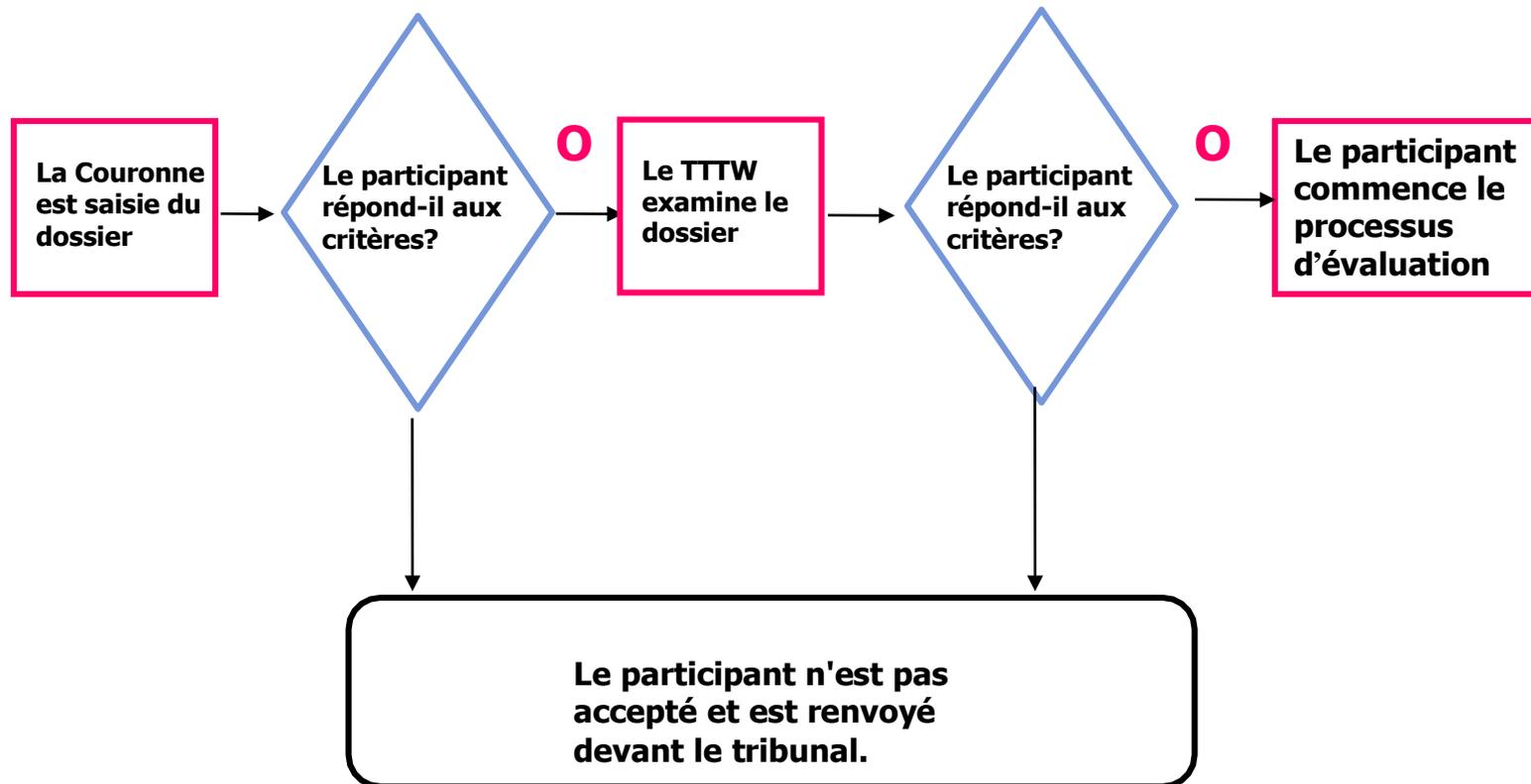


# TREIZE PRINCIPES DU TTTW

- Les tribunaux de traitement de la toxicomanie intègrent les services de traitement des dossiers judiciaires et de la toxicomanie.
- Ils utilisent une approche non accusatoire en vertu de laquelle la poursuite et l'avocat de la défense favorisent la sécurité publique tout en protégeant les droits des participants qui sont garantis par la *Charte*.
- Les participants admissibles sont identifiés rapidement et aiguillés sans délai vers un programme judiciaire de traitement de la toxicomanie.
- Les tribunaux de traitement de la toxicomanie donnent accès à un ensemble de services de traitement et de réhabilitation liés à la drogue et à l'alcool ainsi qu'à d'autres services connexes.
- La conformité des participants fait l'objet d'un suivi objectif par de fréquents tests de dépistage.
- Une stratégie coordonnée régit la réponse du Tribunal de traitement de la toxicomanie à l'égard de la conformité et de la non-conformité des participants.
- Des sanctions ou des récompenses promptes, certaines et uniformes à l'égard de la conformité et de la non-conformité.
- Une interaction judiciaire continue avec chaque participant du Tribunal de traitement de la toxicomanie est essentielle.
- Des processus de surveillance et d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs du programme et d'évaluer son efficacité.
- Une formation interdisciplinaire continue favorise une planification, une mise en œuvre et un fonctionnement efficaces du Tribunal de traitement de la toxicomanie.
- La création de partenariats entre les tribunaux, les responsables des programmes de traitement et de réhabilitation, les organismes publics et les organisations communautaires assurent un soutien local et améliorent l'efficacité du programme.
- Une gestion continue des dossiers assure le soutien nécessaire à la réintégration sociale.
- Un programme à contenu adaptable, notamment des incitatifs et des sanctions qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats à l'égard des groupes ayant des besoins spéciaux, par exemple, les femmes, les Autochtones et les minorités ethniques.



# PROCESSUS D'ADMISSION



# TTTW

## Types d'infractions ou de contrevenants

- Possession – les toxicomanes
- Trafiquants (à faible échelle) – ceux qui vendent de la drogue pour défrayer leur propre consommation
- Introduction par effraction – ceux qui s'introduisent par effraction et qui volent pour soutenir leur propre dépendance
- Contrefaçons/fraude – encore une fois pour acheter de la drogue

# ACCEPTATION PAR LA COURONNE

- Le contrevenant a été accusé de possession, de possession en vue d'en faire le trafic ou de trafic, d'infractions au *Code criminel* liées à la drogue ou d'une infraction non violente au *Code criminel*.
- Le contrevenant a une dépendance à la drogue.
- L'infraction a été causée ou motivée par la toxicomanie.



# LE CONTREVENANT NE SERA PAS ADMISSIBLE DANS LES CAS SUIVANTS :

- 1) Le contrevenant est membre d'un gang ou d'une organisation criminelle.
- 2) L'infraction comportait de la violence ou l'utilisation d'une arme.
- 3) L'infraction était uniquement motivée par le profit (par exemple, la culture à des fins commerciales).
- 4) L'infraction était liée à la drogue et a été commise près d'une école, d'un terrain de jeu ou d'un autre endroit souvent fréquenté par les enfants.
- 5) L'infraction était liée à la drogue ou à la prostitution et impliquait une personne âgée de moins de 18 ans (par exemple, faire le trafic de drogues à des mineurs, communiquer avec une personne de moins de 18 ans);
- 6) Le contrevenant a des problèmes d'immigration non résolus qui peuvent entraîner ou ont déjà entraîné la prise d'une mesure d'expulsion.
- 7) Le contrevenant fait face à d'autres accusations criminelles fédérales ou provinciales pendantes graves.



# TTTW

## ○ Renonciation – Filière 1

- Conçue pour les contrevenants qui sont accusés de possession d'une substance contrôlée et qui ont une dépendance manifeste à l'égard de cette substance, ou les trafiquants de marijuana à faible échelle. La Couronne abandonnera les poursuites engagées contre des participants qui complètent *avec succès* la Filière 1.

# TTTW

## ○ Renonciation – Filière 2

- Conçue pour les contrevenants qui sont accusés de trafic et/ou de possession à des fins de trafic, et de certaines infractions au *Code criminel*, et qui ont une dépendance manifeste à l'égard d'une substance contrôlée. Cette filière peut convenir à une personne qui a un lourd casier judiciaire et qui est accusée de possession d'une substance contrôlée. Les participants qui complètent avec succès la Filière 2 écoperont d'une peine non privative de liberté.



# FILTRAGE PAR LE TTTW

## Domaines évalués

- Addiction – antécédents de consommation de drogues et consommation actuelle. Toute participation à des traitements
- Antécédents criminels/risques/sécurité communautaire
- Éducation, emploi et finances
- Soutien familial et social
- Logement sûr et convenable
- Associations avec les pairs
- Attitudes et comportements criminels
- Problèmes de santé mentale et physique
- Antécédents culturels et religieux
- Motivation



# ADMISSIBILITÉ

- Les contrevenants doivent être évalués comme étant toxicomanes, et leur comportement délictueux doit avoir été provoqué ou motivé par leur dépendance.
- Ils doivent être motivés et prêts à s'engager à mettre en œuvre le plan d'intervention élaboré pour eux afin de répondre à leurs besoins individuels.
- Ils doivent être prêts à participer à tous les aspects du programme du TTTW.
- En ce qui concerne les contrevenants en détention, il faut avoir accès à des ressources pour en assurer une surveillance sécuritaire dans la collectivité.

Les hommes participent au programme Winding River.



## PLANIFICATION DE CAS

- C'est à partir de ce filtrage que les besoins sont identifiés et qu'un plan complet de gestion de cas axé sur le client est élaboré avant l'admission dans le TTT.
- Détermination des ressources communautaires nécessaires pour assurer la sécurité et la réussite.
- Phase de départ  
Elle est déterminée par des facteurs individuels. Le programme compte cinq phases :
  - Orientation
  - Stabilisation
  - Traitement intensif
  - Maintien
  - Promotion/suivi.

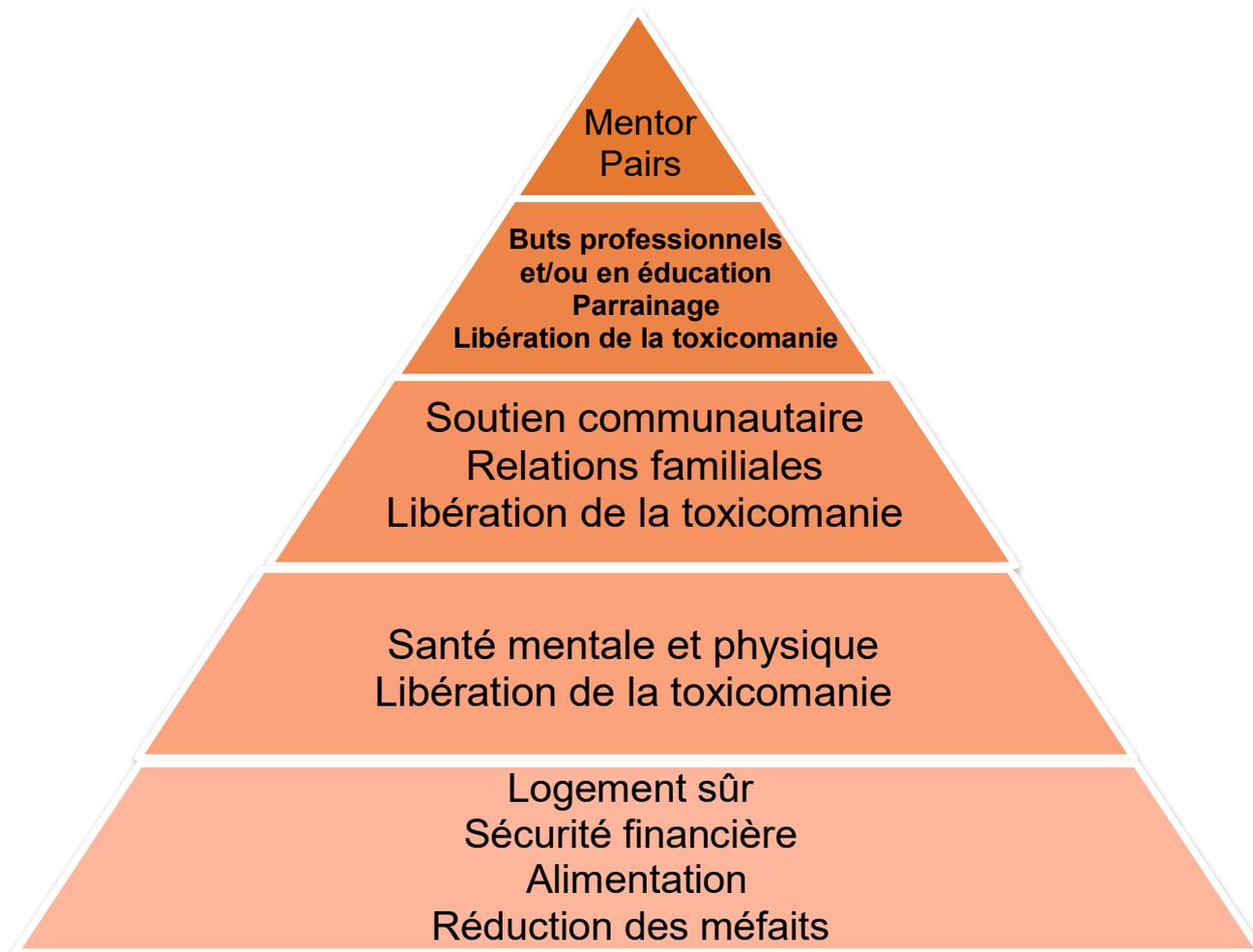


# EN QUOI CONSISTENT LES PROGRAMMES DU TTTW?

- Chaque participant travaille avec un chargé de cas et les prestataires de services du TTTW à l'élaboration d'un plan de gestion de cas complet et réaliste qui prévoit :
  - Des comparutions régulières devant le tribunal
  - Des tests de dépistage de drogue périodiques et aléatoires
  - Un traitement de la toxicomanie axé sur le client
  - Une thérapie cognitivo-comportementale visant à contrer les pensées criminelles
  - Un counseling
  - Une préparation à la vie quotidienne
  - Une formation professionnelle
  - Une aide au placement
  - Un aiguillage vers des services de santé mentale/physique
  - Un aiguillage pour trouver un logement
  - La participation à une évaluation d'INS/GDC



# HIÉRARCHIE DES BESOINS POUR LA GESTION DE CAS



# PROMOTION



- S'être complètement abstenu de consommer des narcotiques sans prescription et de l'alcool pendant au moins quatre mois consécutifs
- Réussir le programme d'une durée de 12 à 18 mois (qui peut varier considérablement selon la phase de départ du participant)
- Avoir terminé toutes les étapes requises
- Avoir réalisé d'importants progrès vers la résolution des problèmes identifiés dans son plan de traitement individualisé
- Travailler à l'obtention d'un diplôme ou d'un GED, ou suivre un autre programme d'études ou programme d'éducation ou de formation approuvé par le TTTW
- Occuper un emploi stable approuvé par le TTTW
- Ne pas avoir enfreint la loi depuis au moins huit mois
- Tirer profit des moyens de soutien communautaire (p. ex., mentorat, leadership, etc.)



## Tribunaux de traitement de la dépendance à la méthamphétamine et aux drogues



Addiction Campuses

# METHAMPHETAMINE

*Abuse, Addiction And Treatment Options*

---

Methamphetamine is a powerful stimulant and long-term abuse of it can result in serious, negative consequences. Formal treatment is almost always required to treat addiction to meth.



# PROFIL DES CLIENTS 2015

Les personnes qui comparaissent devant les tribunaux de traitement de la toxicomanie ont en moyenne 30 ans (de 18 à 64 ans), 3 sur 5 sont des hommes, 46 % sont Autochtones et 52 % sont de race blanche, ce qui est assez semblable aux données de l'an dernier. La proportion de clients des Premières Nations ou métis a beaucoup augmenté au cours des trois premières années de fonctionnement du TTTW, mais n'a pas beaucoup changé au cours des quatre dernières années.

Environ 70 % des participants au programme sont célibataires et sans emploi au moment de leur admission.

Les niveaux de scolarité sont demeurés constants; environ 56 % des participants ont une onzième année ou plus.

Le trafic de drogue (ou la possession en vue d'en faire le trafic) est l'accusation la plus courante (58 %), en légère hausse, suivie des introductions par effraction (13 %) et, assez curieusement, des vols qualifiés (9 %).



## PROFIL DES CLIENTS 2015 (SUITE)

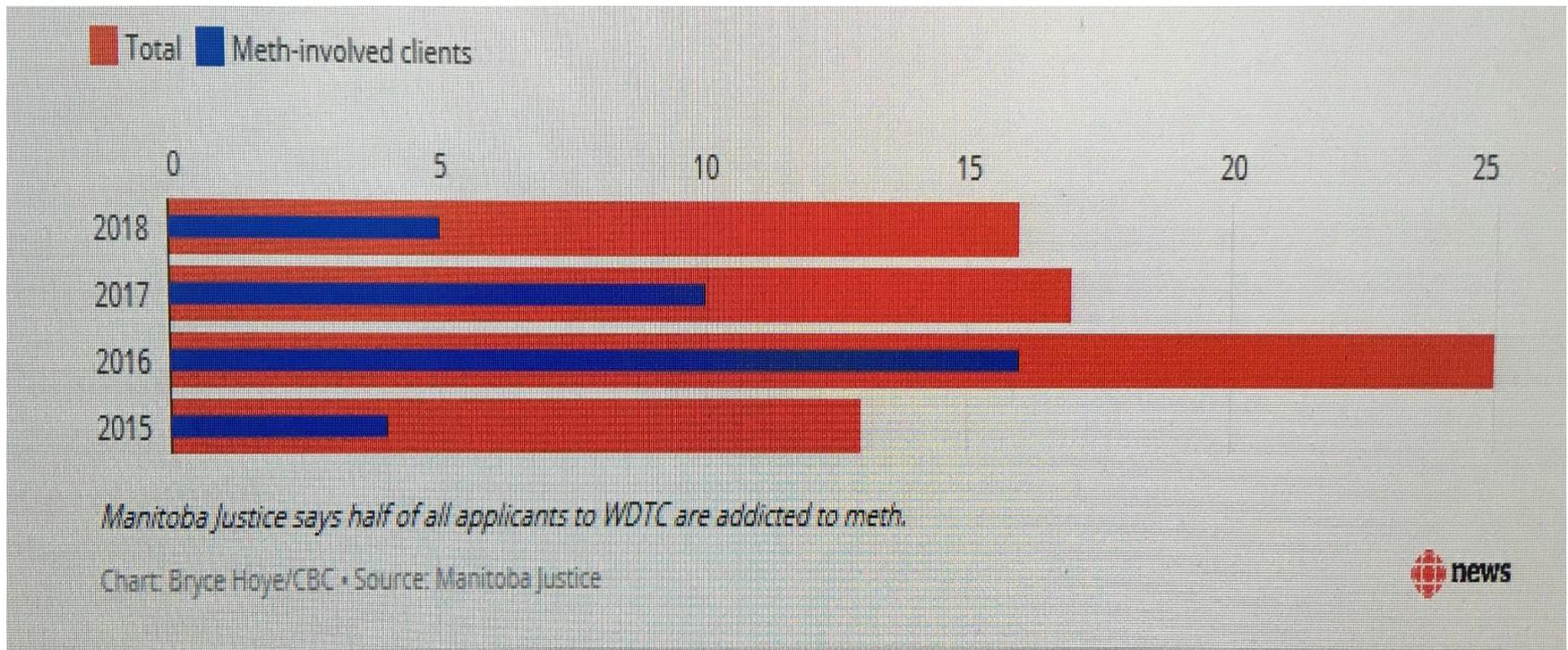
81 % des participants ont des antécédents criminels; 4 % de moins qu'en 2013. Environ 31 % ont un casier judiciaire pour violence. Ces condamnations portent généralement sur des voies de fait mineures ou sur d'anciens crimes.

Dans la plupart des causes devant les tribunaux de traitement de la toxicomanie, les participants présentent des *risques/besoins élevés* au niveau de l'Évaluation du risque primaire et de l'Inventaire du niveau de risque/gestion de cas (59 %) des services correctionnels, communautaires, mais des *risques faibles* au niveau de l'Évaluation institutionnelle de la sécurité des détenus provinciaux (84 %).

La principale drogue de choix, la cocaïne (60 %), affiche une popularité similaire à celle dont elle jouissait dans les années précédentes, mais est moins populaire qu'il y a cinq ans alors qu'elle était la drogue de choix de 76 % des clients. La méthamphétamine en cristaux demeure la deuxième drogue de choix en importance (16 %) et le cannabis occupe le troisième rang (10 %). Les opioïdes, les hallucinogènes, les amphétamines et l'ecstasy figurent également parmi les drogues de choix.

\* Cette information a été tirée de l'évaluation du programme du Tribunal de traitement de la toxicomanie de Winnipeg pour l'année civile 2015 par Michael Weinrath, Ph. D. et Calum Smee, B.A. avec spécialisation.

## Participation au programme du Tribunal de traitement de la toxicomanie de Winnipeg



## Accusations liées à la méthamphétamine au Manitoba



# POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DU TTTW?

Les stratégies classiques de justice pénale n'ont pas permis de réduire de façon significative les taux de récidive ni la demande et l'arrivée de drogues au sein de nos communautés.

Les contrevenants qui comparaissent devant le TTT participent à des plans de traitement qui sont généralement plus longs et plus rigoureux que les peines de probation ou d'emprisonnement qui pourraient leur être imposées par un tribunal conventionnel.

## LES TRIBUNAUX DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE COÛTENT MOINS CHER ET PRODUISENT UN MEILLEUR RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI

- Les tribunaux de traitement de la toxicomanie versent en moyenne 2,21 \$ au système de justice pour chaque dollar investi et génèrent jusqu'à 12 \$ en retombées communautaires.



# Le TTTW RENFORCE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN S'ATTAQUANT AUX CAUSES PROFONDES DE LA CRIMINALITÉ

- Il surveille les contrevenants et les aide dans leurs efforts pour mettre fin à leur dépendance aux drogues illicites.
- Il réduit le nombre de crimes commis pour alimenter une dépendance à la drogue.
- Il réduit les torts que les gens se font à eux-mêmes et aux autres en raison de leur consommation de drogues.



# RECHERCHE SUR LE TRAITEMENT À LONG TERME

**La durée du traitement est un prédicteur fiable du comportement du patient après le traitement.**

Au-delà d'un seuil de 90 jours, les résultats du traitement se sont améliorés en relation directe avec sa durée, une année étant généralement considérée comme la durée effective minimale du traitement.

**Les personnes faisant l'objet d'une ordonnance avaient tendance à rester plus longtemps.**

Cette tendance s'explique du fait que la plupart des toxicomanes légalement contraints de participer au programme avaient perpétré plus de crimes et adhéré à plus de gangs, consommaient plus de drogues et avaient de moins bons antécédents professionnels que les participants non contraints.

Nous avons souvent entendu que le TTTW est « tolérant envers les criminels ». Les participants qui sont admis au TTTW s'engagent dans un processus hautement supervisé et fortement obligatoire, plus long que la sentence qui aurait pu leur être imposée par un tribunal conventionnel. Nos participants disent souvent qu'ils ont adhéré au programme pour sortir de prison, mais qu'ils y restent pour se rétablir.



# Facteurs qui mènent à la consommation de méthamphétamine et à la dépendance

- **Faible coût et durée du « high »**
  - Permet d'en avoir plus pour son argent
- **Accessibilité/disponibilité**
  - Est devenue plus accessible que d'autres drogues
  - Est maintenant disponible dans les communautés rurales
  - La production, autrefois assurée par des producteurs indépendants, est passée aux mains du crime organisé, ce qui signifie que des volumes plus importants entrent dans ces communautés.
- **Manque d'information**
  - Incidences négatives
  - Sert souvent de produit de coupe
  - Achetée par inadvertance
- **Traumatismes, y compris les traumatismes intergénérationnels**
  - Sert à oublier et à faire face
- **Itinérance, pauvreté**
  - Utilisée pour des raisons de sécurité, rester éveillé/au chaud. Pour faire face.
- **Problèmes de santé physique et mentale**
  - Problèmes existants ou induits par la méthamphétamine
  - Entre 8 et 46 % des consommateurs de méthamphétamine souffrent de psychose provoquée par la drogue
- **Temps de récupération plus long**
  - Il faut de 6 à 12 mois au cerveau pour récupérer



## Ce qui fait du TTT une solution efficace

- Traitement communautaire
- Durée/intensité du programme
  - Pendant cette période, les personnes ont besoin d'un soutien quotidien que le TTT leur apporte.
  - Les données indiquent que les utilisateurs de méthamphétamine ont besoin de périodes de sevrage et de stabilisation plus longues
- Visites hebdomadaires au tribunal
- Le TTT vise d'abord la réduction des méfaits et a comme objectif final l'abstinence
- Une approche collaborative permet à de nombreux ministères de collaborer dans l'intérêt supérieur du participant
- Élaboration de plans d'intervention complexes et individualisés
- La gestion de cas utilise toutes les ressources communautaires possibles pour élaborer des plans d'intervention efficaces.
- Le TTT offre des thérapies de groupe, individuelles et familiales basées sur de nombreuses approches thérapeutiques
  - la thérapie cognitivo-comportementale
  - la thérapie comportementale dialectique
  - la thérapie par l'art
  - la thérapie basée sur la pleine conscience



# PREUVE QUE LE TTTW FONCTIONNE

- **Sur un total de 288 personnes qui ont suivi le programme du TTTW entre janvier 2006 et décembre 2015, 94 ont obtenu leur diplôme (32,6 %), ce qui représente le tiers des personnes admises à ce rigoureux programme.**
- **Le taux de récidive des diplômés du TTTW est assez faible. À la fin de 2015, seulement 10,6 % de tous les diplômés avaient récidivé et été condamnés.**
- **Moins du tiers (30,5 %) des personnes qui ont été libérées ou qui se sont retirées du programme sont reconnues coupables de nouveaux crimes. Le fait que les contrevenants qui quittent le TTT ne récidivent pas confirme que le programme n'expose pas le public à des risques indus.**
- **Le taux de récidive du TTTW se compare favorablement à celui des autres options correctionnelles : Manitoba Probation (28 %) et la détention dans un établissement provincial (66 %).**



*\*Cette information a été tirée de l'évaluation du programme du Tribunal de traitement de la toxicomanie de Winnipeg pour l'année civile 2015 par Michael Weinrath, Ph. D. et Calum Smee, B.A. avec spécialisation.*

## Défis et considérations futures

Élargir les critères d'acceptation

Étendre à un plus grand nombre de communautés du Manitoba

Accroître la collaboration au sein des ministères

- Services correctionnels communautaires
- Logement
- PAER
- Services à l'enfance et à la famille
- Ressources en santé mentale

Ajouter des ressources liées à la toxicomanie

- Établissements résidentiels de plus longue durée
- Lits pour la désintoxication/services de gestion du sevrage



Page 19

## MÉTHAMPHÉTAMINE

### *ABUS, DÉPENDANCE ET OPTIONS DE TRAITEMENT*

La méthamphétamine est un puissant stimulant et son abus à long terme peut avoir de graves conséquences négatives. Un traitement formel est presque toujours nécessaire pour traiter la dépendance à la méthamphétamine.

Page 22

Total

Clients consommant de la méthamphétamine

*Justice Manitoba affirme que la moitié de toutes les demandes présentées au TTTW sont liées à la dépendance à la méthamphétamine.*

Graphique : Bryce Hoye/CBC \*Source : Justice Manitoba

Page 23

*La grande majorité des accusations portaient sur la possession et la possession en vue d'en faire le trafic. Données de 2018 couvrant jusqu'au 13 décembre.*

Graphique : Bryce Hoye/CBC \*Source : Service des poursuites pénales du Canada